



Cofinancé par
l'Union européenne



COMPTE-RENDU

Comité de programmation du GAL Couserans

Jeudi 19 février 2026 - Montels

La réunion s'est tenue en présentiel (voir feuille d'émargement liée à la réunion).

Collège privé : 9 membres présents, représentant 9 structures sur 12 possibles

Structures	Représentants
Agence de Développement Touristique de l'Ariège	Marina SALBY
Agence Ariège Attractivité	Clément CAYLA-GIRAUDEAU
Amis du Parc	Pierrette RAYMOND
ANA-CEN / CPIE de l'Ariège	Anne TISON
Art'Cade	Pierre GAU
Bio Ariège Garonne	Philippe ASSEMAT
CCI	Renaud CHAMPREDONDE
Office de Tourisme du Couserans	Sarah OZOLINS
Réseau Initiative Ariège	Marianne CHARLES

Collège public : 6 membres présents, représentant 6 structures sur 12 possibles

Structures	Représentants
Communauté de Communes Couserans-Pyrénées	Patrick LAFFONT
Commune de moins de 500 habitants du GAL	Marie-Pierre EYCHENNE
Commune de La Bastide-de-Sérou	Christophe PILLON
Commune de Saint-Lizier	Claude GARCIA
Conseil Départemental de l'Ariège	Michel PICHAN
Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises	Jocelyne FERT

Membres invités : 2 membres présents

Structures	Représentants
PETR de l'Ariège	Elise BARBONE
Espace Séronais	Pascale REVOLTE

Cellule technique du GAL : 3 personnes présentes

Structure	Représentants
Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises	Céline ARILLA
Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises	Lucie HENRIOT
Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises	Julien VIAUD

Le quorum (50% des membres ayant des voix délibératives) est atteint.

L'équilibre entre les structures (+3 représentants du collège privé) est respecté.

Introduction : la Présidente du GAL remercie les participants d'être présents et informe que l'ordre du jour est réaménagé (M. Pichan, intervenant pour la présentation d'un dossier au titre du PNR, est contraint par un impératif d'horaire).

1 - Sélection / audition : « Coopération interparcs Occitanie : une stratégie de marques des parcs naturels à l'échelle régionale pour une action mutualisée et renforcée sur les territoires », par le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises (SM PNR PA)

La présentation du projet est assurée par Michel PICHAN, membre du bureau au SM PNR PA, représentant le Conseil Départemental, et Laure LETARD, chargée de mission tourisme nature au SM PNR PA (cf. présentation ci-jointe).

Un temps de questions/réponses est proposé.

Question : les autres parcs envisagent-ils de mettre en œuvre des actions similaires, notamment le recrutement d'un équivalent temps plein (ETP) dédié ?

Réponse : certaines actions sont communes, d'autres non. Concernant le recrutement d'un ETP, les autres parcs ne le prévoient pas spécifiquement.

Question : le showroom est-il exclusivement destiné aux producteurs et artisans (PA) du territoire ? Les fournisseurs seront-ils uniquement locaux ?

Réponse : le showroom n'a pas vocation à être strictement réservé aux seuls producteurs et artisans du territoire. Les fournisseurs locaux seront naturellement privilégiés, mais l'évènement pourra intégrer d'autres partenaires lorsque cela s'avérera pertinent.

Question : de quelle manière les offices de tourisme (OT) seront-ils associés à la démarche ?

Réponse : Les offices de tourisme seront associés à travers leur participation aux comités techniques afin de contribuer aux orientations, au suivi et à la mise en œuvre des actions.

Les instructions des dossiers sont actuellement en attente de réponse du côté du service instructeur de la Région Occitanie afin de déterminer si l'enveloppe financière du GAL Couserans est en situation de surconsommation ou de sous-consommation. En fonction des résultats, des ajustements budgétaires pourront être envisagés.

Présentations des projets sélectionnés ou à venir permettant une projection :

Sélectionnés

- **Création d'un observatoire de Guzet (CCCP)** : en cours d'instruction
- **Création d'un îlot de fraîcheur dans la cour d'école (La Bastide-de-Sérou)** : premier marché déclaré infructueux, relance engagée avec négociations en cours. La validation du marché est prévue à l'issue des élections.
- **Coopération artistique – regard croisé (Art'cade)** : en cours d'instruction.
- **Création d'un espace de glisse/pump track (Saint-Girons)** : en cours d'instruction.
- **Créations des jardins et parcours piétons (Saint-Lizier)** : dossier déposé.
- **Création d'un café-restaurant (Soueix)** : dossier déposé en fin d'année.
- **Création d'une maison du Bouquetin (Ustou)** : dossier déposé en début d'année.
- **Création d'un atelier de réparation de cycles (Atelier Roue Libre)** : dossier déposé en début d'année.
- **Animation Leader 2025–2028** : clarification attendue sur la durée de la demande (6 mois ou année complète sur la dernière année de la programmation), prévisionnel établi à l'année. A vérifier.
- **Coopération Valeurs Parc** : projet sélectionné.

à venir

- **Création d'un café associatif à Lasserre (Association d'Ici-là)** : présentation prévue au prochain comité de programmation ; recherche de cofinancements publics en cours.

En se basant sur cette projection à date, l'enveloppe du GAL Couserans d'1,2 millions d'euros est consommée (avec un léger dépassement de 20 000 €).

Techniquement, il est possible de procéder à une « sur-sélection » (à hauteur d'environ 10 % de l'enveloppe initiale par exemple). En effet, en fin de programmation, les enveloppes sont rarement totalement consommées, notamment en raison de l'abandon de certains projets ou de la sous-réalisation des dépenses initialement prévues. **Dans cette configuration, il sera indispensable d'informer les porteurs de projet potentiellement concernés que les chances d'obtenir un soutien LEADER sont très limitées et qu'ils devront envisager le montage de leur opération sans en dépendre.**

À cela s'ajoute la contrainte d'une programmation relativement courte, impliquant la présentation de dossiers particulièrement matures (achèvement des opérations, avec des factures payées et acquittées, au plus tard le 30 juin 2028) ainsi qu'une difficulté des porteurs de projets privés à mobiliser des co-financements publics nationaux.

Sur ce dernier point un levier pourrait être activé : la mise en place d'une convention Région / CCCP permettant à l'intercommunalité de s'adosser aux dispositifs régionaux en matière de développement économiques. *Cependant, il a été récemment indiqué qu'une analyse juridique est en cours d'instruction par les services de l'État s'agissant de la légalité du conventionnement (attendre les retours de ce contrôle de légalité avant d'envisager la poursuite).*

4 - Retours sur la consultation écrite de décembre 2025 et modification du règlement intérieur

Retours sur la consultation écrite (décembre 2025)

- Sélection du projet « Construction d'un atelier de mécanique cycle dans le Couserans » par Atelier Roue Libre
- Prévue par le règlement intérieur (art.7) : « A titre exceptionnel et pour une opération revêtant un caractère urgent (éventuellement en cas de quorum non atteint au cours d'un comité de programmation), le GAL peut, à l'initiative de sa présidente, consulter individuellement les membres du comité de programmation par écrit (par mail). »
- Très bonne participation : 86%
- Quelques questions posées par le COPROG et grande réactivité du porteur de projet dans ses réponses
- Outil sondage : malgré un problème initial de paramétrage, interface simple et rapide à renseigner / données facilement exploitables
- Souhait du porteur de projet de rencontrer les membres du COPROG en présentiel pour contact direct (programmation)

Proposition : compléter la procédure par l'organisation d'une visioconférence avec le porteur de projet, ou par la transmission d'une capsule vidéo de présentation, afin de faciliter l'analyse et la compréhension du dossier.

Modification du règlement intérieur

Intervention à la demande de l'Autorité de Gestion Régionale : précision à apporter concernant les modalités de consultation écrite en vue d'une sécurisation juridique.

Ajout proposé : « ***l'absence de réponse d'un membre du comité de programmation ne vaut pas avis favorable, pour cela la cellule technique du GAL trace les voix exprimées et les voix non exprimées.*** »

La modification du règlement intérieur est adoptée à l'unanimité.

5 - Présentation de la lettre du Parc consacrée à LEADER Couserans



Cette lettre d'information s'adresse à la fois aux porteurs de projets et aux acteurs institutionnels. Elle explique les modalités de fonctionnement du GAL LEADER Couserans, les étapes du parcours d'un porteur de projet pour l'attribution d'une aide, et le rôle des différentes instances (cellule technique, comité de programmation, autorité de gestion régionale).

Le document sera diffusé après les élections municipales de mars 2026.

Une diffusion numérique sera également réalisée et partagée. La lettre sera publiée sur le site internet du PNR des Pyrénées ariégeoises.

6 - Valorisation des projets soutenus par l'Union Européenne : le joli mois de l'Europe en mai 2026

- **Finalité** : valoriser les actions et projets soutenus par l'Union Européenne sur les territoires
- **Principe** : labellisation déclarative des initiatives locales portées
- **Objectifs** :
 - renforcer la visibilité des financements européens
 - sensibiliser les publics aux politiques européennes
 - mettre en lumière les réalisations concrètes
- **Modalités** : actions organisées en mai – inscription sur la plateforme nationale – respect des règles de communication UE
- **Proposition** :
 - Mise en avant de 2 projets sélectionnés par le GAL Couserans :
 - Porteur privé : Art'Cade – Coopération « Regard croisé et coopération artistique et territoriale autour de résidences immersives musiques actuelles et arts visuels en Couserans et en Haute-Ariège »,
 - Porteur public : CCCP – F3 « Construction d'un observatoire astronomique inclusif près de la station de Guzet ».
- **Format proposé** :
 - Approche intégrative et concrète
 - Appui sur un événement existant du territoire (le LUM festival - Art'Cade)
 - Organisation d'une visite du site et d'une animation autour du ciel étoilé (observatoire de Guzet - CCCP)
- **Public visé** :
 - Cible principale : grand public et acteurs du territoires

8 – Questions diverses

A la demande de l'Autorité de Gestion Régionale et dans le but de sécuriser les pièces administratives : des modifications sont à apporter sur les comptes-rendus des réunions pour être conformes au règlement intérieur qui indique :

« Le comité de programmation délibère valablement lorsque le principe du quorum suivant est respecté : au moins 50% des membres du comité de programmation, ayant voix délibérative, sont présents au moment de la séance. »

Modification à effectuer sur les précédents comptes-rendus de séance : « le quorum ~~(50% des structures représentées)~~ est atteint. » Remplacé par : « Le quorum (50% des membres ayant des voix délibératives) est atteint ».

La proposition de modification des comptes-rendus est adoptée à l'unanimité.

9 – Prochaines réunions du comité de programmation

La prochaine réunion du comité de programmation a été fixée : le **jeudi 18 juin 2025, à 14h15, à la Ferme d'Icart (Montels).**

Il est rappelé que la présence des membres du comité de programmation est attendue pour atteindre le quorum (pas de procuration possible).

Pour maintenir une visibilité à 6 mois, la date **du jeudi 24 septembre 2026 à 14h15**, est également retenue pour l'organisation d'une réunion du comité de programmation.

Fin de la réunion.

Montels, le 03 mars 2026

La présidente du GAL Couserans, Jocelyne FERT

